

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

DÉLIBÉRATION N°2022/41
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU SYRSA

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 21/11/2022
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (34)

Assigny : Claudine CHESTIER
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Jean-Michel GARNIER
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Concessault : Antoine FLEURIET
Crézancy-en-Sancerre : Jean SOUCIET
Ennordres : Cathy PRUNIER
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Méry-es-Bois : Frédéric BOUTEILLE
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Xavier RAULT
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Santranges : Jacqueline TORTÉ
Sens-Beaujeu : Karine BOUCHER
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Sury-Près-Léré : Christian HAYEZ
Verdigny : Arielle VATAN
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Pascal MARGERIN (Blancafort)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER

Pouvoirs (3)

Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)

Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI pouvoir à Patrick LÉGER (Jalognes)

Vinon : Marie-France MARIX pouvoir à Anne-Marie TERREFOND (Saint-Bouize)

Membres en exercice : 66**Membres présents : 34 Pouvoirs : 3****Votants : 37****Excusés (6)**

Argent-sur-Sauldre : Pierre LOEPER

Boulleret : Jean-Louis BILLAUT (Vice-Président)

Feux : Julien BARBEAU

Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE

Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)

Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (23)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER

Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN

Couargues : Jean-Pierre SERRES

Dampierre-en-Crot : Bertrand LEJUS

Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET

Jars : Vincent PARISSÉ

La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE

La-Chapelotte : Eliane DOUCET

Léré : François RENAUD

Presly : Philippe LOHSE

Saint-Satur : Christian DELESGUES

Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ

Thou : Denis TABORDET

Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE

Veaugues : Jean-Yves PELÉ

Villegenon : Julien GUILLAUME

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)

Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER

Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS

Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN

Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RENIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays
Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu le projet de convention d'accompagnement, ci-joint,

Considérant le renouvellement de la demande d'accompagnement du Syndicat Mixte de
Renaturation des Sauldres et leurs affluents (SYRSA) fait au Syndicat Mixte du Pays Sancerre
Sologne pour pallier l'absence de secrétaire-comptable depuis le 3 mars 2022 et ce, pour l'année
2023,

Considérant que le Syndicat de Pays assurera un accompagnement de 4 heures par semaine pour
faire le suivi de la comptabilité du SYRSA : budget, trésorerie, paie et paiement de factures,

Considérant que le SYRSA participera à hauteur de 260 € par mois pour la mise à disposition de
l'assistance technique,

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 15 novembre
2022,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents et
représentés :

Article 1: D'APPROUVER le projet de convention, ci-joint,


Article 2: D'AUTORISER la Présidente du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne à signer la
présente convention.

Pour extrait conforme
La Présidente



Laurence RENIER

Le secrétaire de séance



Pascal MARGERIN

Transmission en Préfecture le 1^{er} décembre 2022

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 5 décembre 2022